

Le stress professionnel

Il n'existe pas d'études françaises nationales spécifiques sur le stress au travail. Néanmoins, les enquêtes périodiques sur les conditions de travail réalisées par le ministère chargé du Travail, auprès d'un échantillon représentatif de la population active française, permettent de repérer certaines caractéristiques de travail contraignantes et leur évolution au cours du temps.

Il est donc possible de relever les tendances suivantes :

- plus d'un travailleur sur deux travaille dans l'urgence,
- plus d'un sur trois dit appliquer strictement les consignes ou reçoit des ordres contradictoires,
- pour un travailleur sur trois également, les relations dans le travail sont une source fréquente de tensions,
- le sentiment de responsabilité, vis-à-vis du travail, concerne de plus en plus de salariés : ils estiment qu'une erreur dans leur travail peut ou pourrait avoir des conséquences importantes pour eux, et/ou pour les autres, et/ou pour l'entreprise.

Les conséquences peuvent être lourdes tant pour la santé de l'individu que pour le fonctionnement de l'entreprise. Pour celle-ci, les répercussions concernent :

- l'implication du personnel : désinvestissement, absentéisme, départs volontaires, etc...
- les performances individuelles : difficultés de concentration, augmentation du nombre des erreurs, incidents et accidents, baisse de la productivité, de la qualité des produits ou des services, etc...

Selon l'article L. 230-2 du Code du travail, qui définit l'obligation de sécurité du chef d'établissement, celui-ci prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement. La problématique du stress professionnel concerne donc tous les professionnels de la santé-sécurité et des ressources humaines. Cet ouvrage a pour d'objet de leur apporter de l'aide et des conseils éventuels.